
Présentation

« Fort de son réseau et de sa connaissance approfondie du secteur sportif, le CoSMoS est à l'écoute des préoccupations de tous les employeurs du sport. »

Historique et identité

Le Conseil Social du Mouvement Sportif (CoSMoS) fut créé dans le but de **revendiquer la spécificité du sport**, et de voir naître **une convention collective spécifique** propre à l'ensemble de la branche sport. Le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) n'ayant pas, en tant que tel, vocation à représenter les employeurs du sport, **une association loi 1901 fut donc fondée le 23 janvier 1997**.

Le CoSMoS a joué un rôle majeur dans les négociations de la **Convention Collective Nationale du Sport (CCNS), signée le 7 juillet 2005**, en impulsant et réactivant le dialogue entre les partenaires sociaux durant 8 années.

Le CoSMoS est la première et l'unique organisation représentant exclusivement l'ensemble des employeurs du sport, qu'ils soient issus du secteur associatif, commercial et/ou du sport professionnel.

Objet du CoSMoS

- l'étude et **la défense des intérêts** des employeurs du secteur sportif au sens large (économie sociale et secteur marchand)
- **la représentation** des employeurs du sport dans **les négociations** paritaires ainsi qu'auprès des institutions, administrations et collectivités territoriales
- **l'accompagnement** des employeurs en matière de droit social et dans la mise en oeuvre de la Convention Collective Nationale du Sport
- **la sécurisation juridique** des employeurs du sport au regard de leurs droits et obligations

Le CoSMoS est à l'écoute des préoccupations de tous les employeurs du sport.

Valeurs du CoSMoS

Dans ses relations avec ses adhérents, les partenaires sociaux et ses autres interlocuteurs, le CoSMoS est **fidèle à ces valeurs** :

- le professionnalisme,
- le pragmatisme,
- le respect mutuel dans ses relations avec les salariés et leurs représentants ainsi que ses autres interlocuteurs,

- la volonté d'un développement harmonieux et durable des relations de travail,
- l'importance accordée à la formation des employeurs.

Services

● REPRESENTER ET NEGOCIER

Le CoSMoS siège en tant qu'organisation patronale à la commission nationale de négociation. Il participe également à toutes les commissions paritaires de la branche professionnelle du sport (Emploi et Formation, Interprétation, Prévoyance, Sport professionnel, Hygiène et Sécurité, Dialogue Social), où il **représente et négocie** pour ses adhérents et, de manière plus large, **défend les intérêts** des employeurs du sport.

Il est également leur interlocuteur auprès des institutions et administrations (Ministère du Travail, Ministère des Sports, Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés, Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale...), pour **faire évoluer et harmoniser les dispositions légales** en matière de droit social au regard de la spécificité du secteur d'activité.

● CONSEILLER

S'appuyant sur son équipe de juristes et son site Internet dédié à l'information des employeurs, le CoSMoS développe une série de services performants pour conseiller au quotidien ses adhérents :

- une **permanence téléphonique** du lundi au vendredi (9h30-12h30) ainsi qu'une **permanence électronique**,
- une **Foire Aux Questions juridique**,
- des **fiches pratiques employeur**

Elles sont destinées à faciliter la mise en œuvre de la CCNS. Elles contiennent des explications pratiques, des exemples concrets, des questions-réponses, des outils indispensables (nombreux modèles de contrat de travail...) sur les différents thèmes de la CCNS, tels que :

- le contrat de travail (exemple : le contrat intermittent, le temps partiel, le CDD...),
- la classification et la rémunération (exemple : comment réaliser une fiche de poste...),
- la durée du travail (exemple : le travail le dimanche, la modulation...),
- la formation professionnelle (exemple : le DIF, le financement de la formation...).

Les fiches sont actualisées et, au fil de l'année, de nouvelles sont mises à la disposition des adhérents.

- une **newsletter juridique**.

● INFORMER ET FORMER

La législation sociale étant en constante évolution, la Convention Collective Nationale du Sport l'est également.

De plus, les associations et entreprises de la branche sport présentent une grande diversité (activité, taille, moyens).

Pour répondre à ce double défi, le CoSMoS organise, de manière régulière, des **sessions de formation ou d'information** en région et département. Il intervient à la demande de structures souhaitant organiser de telles manifestations selon le format et sur les thèmes désirés. Son service développement est chargé de leur mise en œuvre.